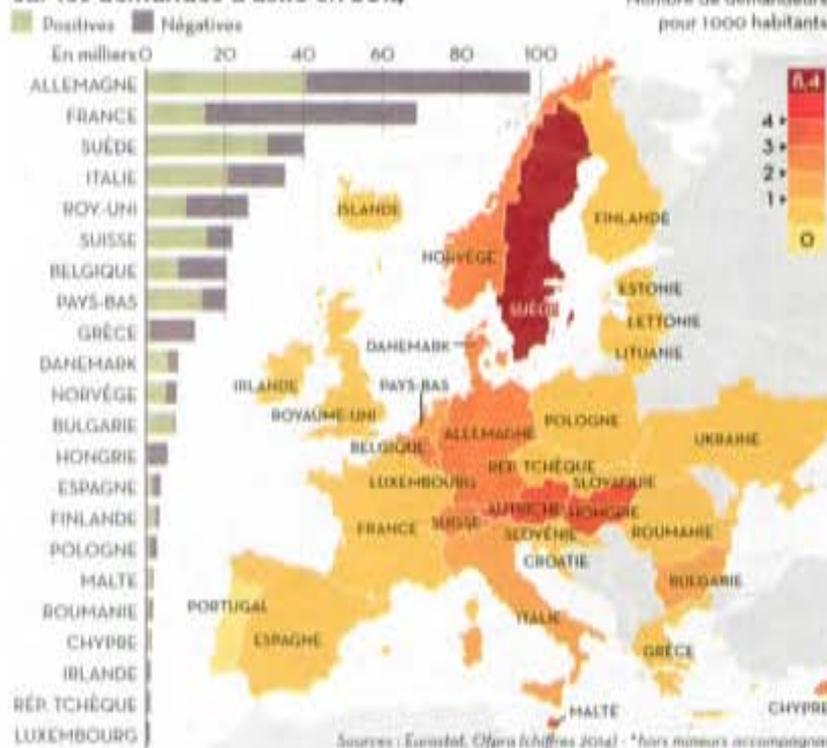


Contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement, le taux des demandes d'asile qui reçoivent une issue favorable dans l'Hexagone est plus faible que la moyenne européenne.

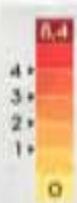
# Le mythe de la France généreuse

## Décisions de première instance sur les demandes d'asile en 2014

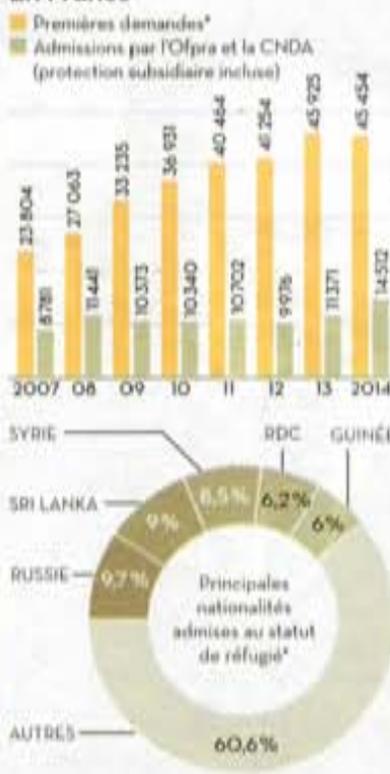


## Demandeurs d'asile dans l'UE

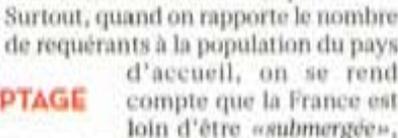
Nombre de demandeurs pour 1000 habitants



## En France



SYRIE, RDC, GUINÉE, SRI LANKA, RUSSIE, AUTRES



La matière est hautement inflammable, sujette aux raccourcis et analyses biaisées. La prise en charge des demandeurs d'asile, aujourd'hui du ressort de chaque pays membre de l'Union européenne, pourrait faire l'objet d'une politique commune. La France, loin d'être un eldorado pour les migrants en danger dans leur pays, est justement en train de réformer son droit d'asile.

## QUE PROPOSE LA COMMISSION ?

Une partie importante des étrangers qui pénètrent illégalement sur le territoire de l'UE, parfois au risque de leur vie, le fait pour fuir des persécutions ou la guerre et non pour chercher du travail. Ce n'est pas un hasard si le nombre de demandes d'asile a explosé en 2014 avec 626 065 dossiers (+ 45% par rapport à 2013), la situation internationale se dégradant. Or, la charge est actuellement supportée pour l'essentiel par les pays frontaliers de l'Union, la Grèce et l'Italie au premier chef. Bruxelles propose donc de répartir le traitement des demandes d'asile entre les pays européens.

Ce mécanisme d'urgence, qui sera finalisé mercredi prochain, ne s'appliquera qu'aux étrangers qui «ont manifestement besoin d'une protection internationale». L'exécutif européen va établir une liste de nationalités qui seront réputées être dans ce cas et dont feront sans doute partie les Syriens, les Érythréens, voire les Somaliens. Dans le pays de premier accueil, des représentants de Frontex (l'agence européenne des migrations), d'Europol (agence de coordination policière) et des autorités nationales chargées d'accorder l'asile procéderont à un premier examen des dossiers pour écarter les demandes manifestement infondées. Ensuite, ces personnes seront réparties entre les Vingt-Huit selon une

clé basée sur la démographie, la richesse, les efforts précédents, etc. Ainsi, l'Allemagne devra en accueillir 18,42%, la France 14,17%, l'Italie, 11,84%, etc. Soit, en se basant sur les chiffres de 2014, un «surplus» de 26 000 demandeurs d'asile dans l'Hexagone, et de 7 000 régularisés. Ce sont les autorités nationales qui, au final, accorderont ou non le statut de réfugiés. A charge pour elles, aussi, de reconduire à la frontière les déboutés. En outre, la Commission demande aux États d'accueillir 20 000 Syriens qui ont déjà obtenu le statut de réfugié et qui se trouvent actuellement dans des pays tiers (Turquie, Jordanie, Liban).

Pour entrer en vigueur, cette réglementation devra être adoptée par une majorité qualifiée d'États, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne participant pas au vote puisqu'ils bénéficient d'un opt-out (une option de retrait) sur la politique d'immigration.

## LA FRANCE EST-ELLE SPÉCIALEMENT GÉNÉREUSE ?

A en croire le gouvernement, Manuel Valls et Bernard Cazeneuve en tête, la France assumerait plus que sa part dans la prise en charge des migrants, notamment ceux relevant de l'asile. «Sur 28 pays de l'UE, 5 seulement accueillent 75% des demandeurs d'asile», a expliqué lundi le ministre de l'Intérieur. En valeur absolue, il n'a pas tort. L'an passé, la France a enregistré 62735 demandes d'asile selon Eurostat, ce qui la place au quatrième rang européen derrière l'Allemagne, la Suède et l'Italie.

Mais alors que l'UE a enregistré une hausse globale des demandes de 44%, la France, elle, a vu le nombre de dossiers déposés diminuer de 5%. Certes, la tendance est à la hausse quasi conti-

nue depuis 2007. Mais les besoins de protection sont moins élevés qu'en 1989 (Turquie, Zaïre) ou en 2003 (ex-Yugoslavie, Algérie, Tchétchénie). «On est incapable de reconnaître que l'asile est phénomène éternel», note Jean-François Dubost, juriste à Amnesty International. Les demandes oscillent de manière récurrente entre 45 000 et 65 000 par an. Surtout, quand on rapporte le nombre de requérants à la population du pays d'accueil, on se rend

compte que la France est loin d'être «submergée», comme voudrait le faire croire l'extrême droite. En 2014, la France comptait un demandeur pour un millier d'habitants. Très loin de la Suède (8,4 pour 1 000), de la Hongrie (4,3) ou de l'Allemagne (2,5). «Notre pays se targue d'être important sur la scène économique et diplomatique et de défendre l'asile, remarque Eve Shahshahani, responsable du dossier pour l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat). Or, la France n'est pas bonne élève. Elle a été condamnée à près de dix reprises ces dernières années par la Cour européenne des droits de l'homme sur ce dossier.»

Le taux de protection est à cet égard révélateur. En 2013, 18% des dossiers aboutissaient à une issue positive, quand la moyenne européenne s'élevait à 35%, selon l'Acat. Les choses se sont améliorées en 2014, selon Pascal Brice, le directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). «L'an passé, le taux de protection global était de 28%». Au crédit de l'Ofpra, la France reçoit peu de demandes d'asile syriennes (3 154 en 2014), alors que l'Allemagne en a enregistré 41 000 et la Suède 31 000. Or, les Syriens bénéficient d'un taux de protection très élevé, plus de 90%. Mécaniquement, ils font donc monter le niveau du taux de

protection. Pour Pascal Brice, c'est autant la situation économique, plus favorable en Allemagne ou en Suède, que les communautés implantées là-bas qui expliquent que ces deux pays soient privilégiés par les Syriens. A contrario, il est indéniable que la France se montre très peu généreuse envers les migrants originaires de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Soudan), dont les dossiers sont rejetés dans près de 90% des cas.

## LE SYSTÈME D'ASILE EST-IL DÉVOYÉ ?

C'est devenu un des leitmotivs de la droite et de l'extrême droite : puisqu'un quart des demandeurs d'asile seulement voient leurs demandes aboutir, c'est que les trois quarts seraient des « fraudeurs », des migrants économiques « déguisés ». Un rapport provisoire de la Cour des comptes, qui a fuit dans la presse au mois d'avril, avait accrédité cette thèse : «La demande d'asile est utilisée par certaines personnes comme une nouvelle filière d'immigration, notamment économique.» La Cour des comptes pointait aussi le faible nombre de déboutés quittant effectivement le territoire français (1% selon elle, 10% selon le ministère de l'Intérieur). Cette machine à fabriquer des sans papiers coûterait, selon l'institution de la rue Cambon, 2 milliards d'euros par an.

Faux, répond le gouvernement, qui chiffre le budget de l'asile à un peu moins de 600 millions. «Cette rhétorique est trompeuse», dénonce Eve Shahshahani, qui estime que les déboutés sont avant tout des personnes «n'ayant pas eu la chance d'être pleinement entendues». Mylène Stambouli, de la Ligue des droits de l'homme, précise : «Une personne dont la famille a été massacrée peut mettre longtemps avant de réussir à faire le récit de son expérience.» Pascal Brice, le directeur de l'Ofpra, balaise lui aussi cette idée d'un droit d'asile dévoyé : «Penser qu'il y aurait un comportement conscient et massif de détournement, c'est une erreur sur la nature de ce droit.» Un coup d'œil aux nationalités les plus présentes parmi les demandeurs d'asile est instructif : les personnes originaires de zones de conflits (République démocratique du Congo, Russie, Syrie) côtoient celles venues du Bangladesh et d'Albanie.

## COMMENT LA DROITE S'ENGOUFFRE-T-ELLE DANS LE DÉBAT ?

Alors que les drames en Méditerranée se succèdent, le Sénat examine depuis quelques semaines un projet de loi sur l'asile destiné à réformer un système «à bout de souffle». Voté en première lecture à l'Assemblée en décembre, il pourrait ressortir profondément durci du Palais du Luxembourg. Les sénateurs UMP ont présenté des amendements visant notamment à réduire les délais de traitement des dossiers (trois mois contre neuf dans le projet initial). Pour Eve Shahshahani, il s'agit d'une «surenchère sécuritaire et démagogique».

SYLVAIN MOUILLARD  
et JEAN QUATREMER (à Bruxelles)

Sur le parvis de la gare de Nice, des migrants originaires du Soudan et de l'Érythée, lundi soir. En bas à droite, un billet de train Nice-Paris.



Nice est une étape cruciale pour les milliers de migrants qui traversent la frontière italienne chaque mois.

## «Ça a marché du premier coup: on a eu de la chance, on n'a pas vu de policiers dans le train»

Pour franchir la frontière franco-italienne, les candidats à l'exil ont deux options. Prendre le train entre Vintimille et Nice, ou monter dans une voiture avec un passeur. Dans les deux cas, passage obligé par la gare de Menton ou par le poste frontière Saint-Louis. C'est là que se sont rendus Manuel Valls et Bernard Cazeneuve samedi. Face à l'ampleur des arrivées en forte hausse, les ministres sont venus réaffirmer la position de la France sur l'immigration irrégulière. «L'Europe doit avoir une politique de l'asile. [...] On est demandeur d'asile ou on ne l'est pas. Si on ne l'est pas, on est reconduit à la frontière», a répété le Premier ministre.

Ce mois-ci, les chiffres se sont emballés. Les forces de l'ordre ont interpellé 2200 personnes dans les Alpes-Maritimes depuis le 1<sup>er</sup> mai, dont 1000 pour la seule semaine dernière. Sur les cinq premiers mois de l'année, les chiffres montent à 6 000, les deux tiers ayant été ramenés en Italie.

Quand ils réussissent à franchir la frontière sans être appréhendés par la police, les migrants trouvent comme point de chute le parvis de la gare de Nice. Entre les voyageurs qui tirent leurs valises et ceux qui courent pour ne pas rater leur train, la présence des migrants est devenue familière. «Presque cent Soudanais, Syriens, Erythréens, Irakiens arrivent chaque jour ici, énumère Jean-Patrice So-

lari, un Niçois qui a pris l'initiative de distribuer tous les soirs des repas et des kits d'hygiène. Les familles avec femmes et enfants se cachent. C'est pour ça qu'il n'y a que des hommes sur le parvis.» Des migrants qui font des Alpes-Maritimes un lieu de transit avant de repartir, direction le nord de l'Europe, vers Paris, l'Angleterre, l'Allemagne ou la Suède. Là-bas, ils espèrent trouver un avenir qu'ils imaginent moins sombre.

**Comptable.** En dépit d'interpellations qui se chiffrent par milliers, la police semble un peu dépassée par le flux actuel de migrants. Ceux présents à Nice sont parvenus à passer entre les mailles du filet. Une dizaine d'hommes discutent sur le parvis de la gare en cette fin d'après-midi. Parmi eux, Adam et Azideen. C'est en train qu'ils ont franchi la frontière. Le premier a 30 ans, le second 17. L'un était comptable, l'autre n'a pas fini l'école. Ensemble, ces deux frères ont quitté leur Soudan natal à cause de la guerre du Darfour. «C'était trop violent, trop difficile», explique Adam dans un anglais hésitant. D'abord, les deux frères ont rejoint la Libye, puis ils ont embarqué sur un bateau, pour 1 000 euros, avec 300 personnes. Après deux jours de mer, Adam et Azideen sont arrivés à Lampedusa.



Ensuite, ils ont remonté la botte italienne, et arrivent enfin en France. «On a eu de la chance, on n'a pas vu de policiers dans le train. C'était notre première tentative et ça a marché», dit Azideen, un an après que les deux frères ont quitté le Soudan, et alors que leur périple n'est pas terminé. On va demander l'asile en France pour ne plus jamais revivre la guerre.»

Outre la tentative un peu désespérée d'éviter les entrées de migrants, l'autre objectif des autorités françaises, c'est la lutte contre les organisations criminelles de passeurs. Depuis le début de l'année, 54 d'entre eux ont été interpellés dans les Alpes-Maritimes, et trois filières ont été démantelées. Pour renforcer les contrôles, «deux unités de forces mobiles, avec 70 personnes chacune, viennent épauler la police aux frontières, les gendarmes, les douaniers et les CRS dans le département», détaille le directeur de la zone sud de la police aux frontières, Thierry Assanelli.

Mahmoud a eu recours à un passeur entre l'Italie et la France. «Le train, c'est trop risqué. Il y a des policiers», explique-t-il. En échange de 50 euros, il a embarqué dans une voiture en Italie. Son passeur l'a lâché à la gare de Nice. Mahmoud a quitté l'Égypte, sa femme et ses trois enfants en avril. A Suez,

il réparait des bateaux. «J'avais un super job mais je suis parti parce que j'ai des problèmes avec le gouvernement. Si je retourne chez moi, je risque ma vie.» Le reste de son parcours ressemble à celui d'Adam et d'Azideen. Il a rejoint la Libye par la route, «entassés à 22 dans une seule voiture». Puis vient l'éprouvant voyage en bateau pour rejoindre l'autre rive de la Méditerranée. Il a donné 1 500 dollars à un passeur «très violent et qui avait un pistolet». S'en suivent neuf jours dans un centre d'accueil à Lampedusa. Mahmoud met des mots sur la violence de son voyage, Adam et Azideen, eux, préfèrent ne pas en parler pour oublier.

**Rêves.** Les trois hommes passeront la nuit sur le parvis. Adam et Azideen ont mis leurs dernières économies dans l'achat de billets de train. Ils devaient partir ce mardi pour Paris, la tête pleine de rêves et de projets. «Là-bas, je veux d'abord aller à l'école pour apprendre le français», dit Azideen. «Ensuite, j'apprendrai un métier. Le top, ça serait d'être pilote d'avion.» Mahmoud, lui, a encore de l'argent de côté. Il se donne deux semaines pour rejoindre, «par tous les moyens», le Royaume-Uni. «L'anglais est une belle langue», plaisante-t-il. Et c'est là-bas qu'il pense avoir le plus de chances de trouver un travail.

De notre correspondante à Nice

MATHILDE FRÉNOIS

Photos LAURENT CARRÉ